



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 25

la séance

Nombre de membres représentés 5

Nombre de membres non 3  
représentés

Le mardi 07 octobre 2025 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Guillaume LEVANNIER

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 5**

**ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°12 ET 14**

**PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement**

Mes chers collègues,

Conformément à la M57, la Commune doit engager comptablement la totalité des dépenses à laquelle elle est engagée juridiquement par la passation d'un marché public, et ce dès sa notification, même si cette dépense va être étalée sur plusieurs exercices. Cela conduit à un gonflement des dépenses restant à réaliser en fin d'exercice qui doivent le plus souvent être couvertes par la conclusion d'un

emprunt.

La réglementation encourage donc à prévoir des programmes pluriannuels, dont les seuls crédits annuels sont inscrits chaque année au budget. Ainsi, la Commune évite une mobilisation excessive des emprunts. Cette présentation permet également une anticipation et une meilleure lisibilité de ces opérations.

A l'occasion du vote de la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025, je vous propose d'actualiser les autorisations de programme N°12 et 14.

**Autorisation de programme n°12 – Travaux de rénovation des voiries et espaces publics**  
**Révision du montant des crédits de paiement**

Par délibération en date du 8 avril 2025 les crédits de paiement de cette autorisation de programme ont été votés comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 :			
TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS			
CREDIT DE PAIEMENTS			
2022 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	Total
5 410 603,16	6 419 634,99	2 333 486,85	14 163 725,00

La non réalisation d'études techniques (Zac des Studios) ou le coût moindre (MOE renaturation) permettent de réduire le montant de l'enveloppe prévisionnel de -84 000,00€ et donc de réactualiser le montant des crédits de paiement pour 2025, sans modifier le montant global de l'opération, selon la répartition suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 :			
TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS			
CREDIT DE PAIEMENTS			
2022 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	Total
5 410 603,16	6 335 634,99	2 417 486,85	14 163 725,00

Ces hypothèses de crédits de paiement ont été reprises dans la décision modificative n°1 pour l'exercice 2025.

**Autorisation de programme n°14 – Construction du nouveau gymnase**  
**Révision du montant des crédits de paiement**

Par délibération en date du 8 avril 2025 les crédits de paiement de cette autorisation de programme ont été votés comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 :			
CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASSE			
CREDIT DE PAIEMENTS		TOTAL AP	
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
443 127,24	1 140 239,28	7 216 633,48	8 800 000,00

Afin de pouvoir procéder au versement d'avances sollicitées par les attributaires du marché, il convient d'augmenter les crédits de paiement de l'exercice 2025 de + 400 000,00€.  
En revanche après notification de l'ensemble des lots le montant total de l'opération s'élève à 7 900 000€.

La nouvelle situation de cette autorisation de programme est donc la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 :			
CREDIT DE PAIEMENTS			
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	Montant total après révision
443 127,24	1 540 239,28	5 916 633,48	7 900 000,00

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 30/09/2025

#### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	6	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON (), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

**Article 1<sup>er</sup>:** Décide de réviser les autorisations de programme n°12 les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 :			
TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS			
CREDIT DE PAIEMENTS			
2022 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	Total
5 410 603,16	6 335 634,99	2 417 486,85	14 163 725,00

**Article 2 :** Décide de réviser les autorisations de programme n°14 les crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 :			
CREDIT DE PAIEMENTS			
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	Montant total après révision
443 127,24	1 540 239,28	5 916 633,48	7 900 000,00

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Guillaume LEVANNIER



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

13 OCT. 2025

Publiée sous format électronique le:

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 OCT. 2025 A Joinville-le-Pont le